

Intentions provisoires d'orientation

Du 4 février au 19 février

Phase :1

1) Je me connecte au téléservice Orientation

<https://educonnect.education.gouv.fr>

(Les identifiants ont été donnés, en cas de perte se rapprocher du secrétariat du collège : 03.20.61.64.24.).

2) Je formule des intentions provisoires d'orientation de 1 à 3 par ordre de préférence qui seront examinées lors du conseil de classe du 2nd trimestre.

Vous avez la liberté de ne formuler qu'une seule intention comme d'en formuler 3.

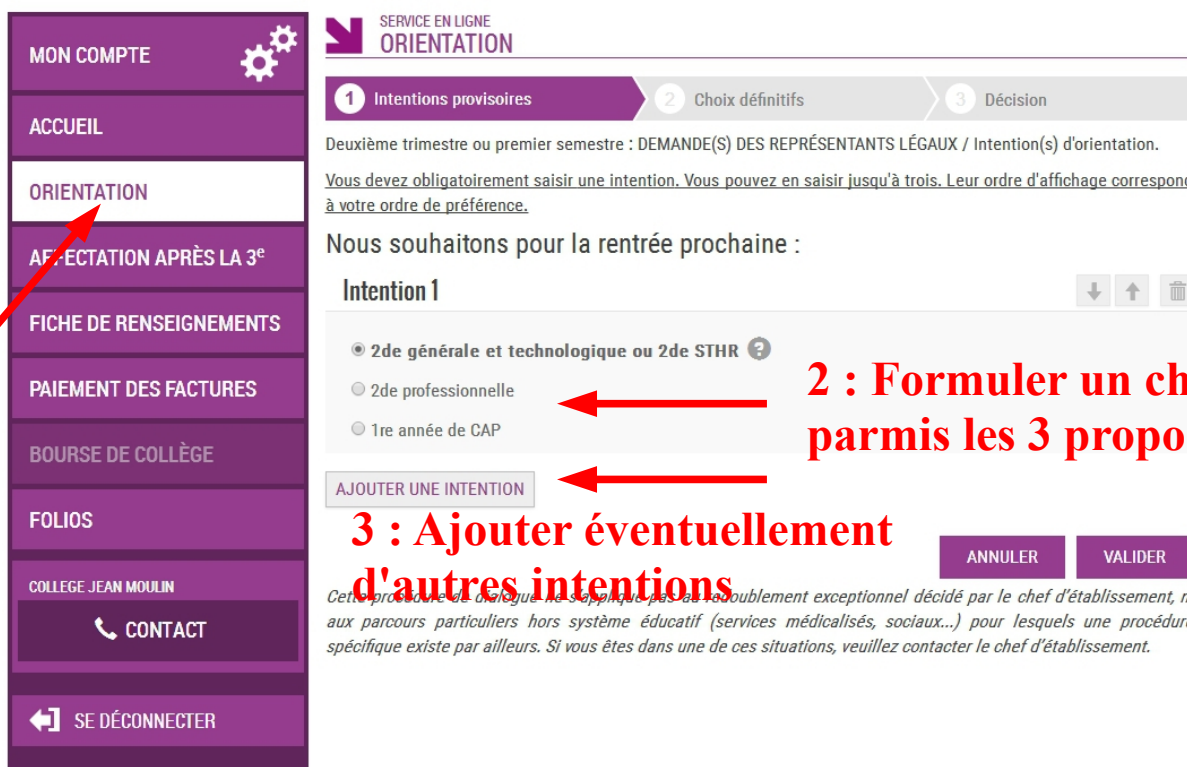
3 possibilités

- 2nde générale et technologique ou STHR
- 2nde professionnelle
- 1^{ère} année de CAP

Il s'agit bien d'intentions provisoires, le conseil de classe du 2nd trimestre émettra un avis sur cette (ou ces) intention(s).



1



2 : Formuler un choix parmi les 3 propositions

3 : Ajouter éventuellement d'autres intentions

Valider

- MON COMPTE 
- ACCUEIL
- ORIENTATION**
- AFFECTATION APRÈS LA 3^e
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- PAIEMENT DES FACTURES
- BOURSE DE COLLÈGE
- FOLIOS
- COLLEGE JEAN MOULIN
-  CONTACT
-  SE DÉCONNECTER

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

MODIFIER